

Modalités d'inscription INSET DE NANCY

Cycle Responsable des Affaires Juridiques

CONTACT : Service Evolutions Professionnelles



- Philippe KEISER
01 55 27 42 13
philippe.keiser@cnfpt.fr

CALENDRIER DU CYCLE :



Les sessions présentiels se tiendront à PARIS.
Vous trouverez le planning intégral [ICI](#) (sous réserve de modifications)

MODALITES D'INSCRIPTION :



1. Compléter le dossier d'inscription en ligne disponible [ICI](#)
2. Télécharger la lettre d'engagement [ICI](#)
3. Regrouper en 1 seul fichier nommé ainsi : **NOM FAMILLE_PRENOM.pdf**
 - Votre CV actualisé
 - L'organigramme de votre collectivité
 - La lettre d'engagement signée par l'autorité territoriale
 - Pour les agents d'une collectivité d'Outre-Mer : l'accord de prise en charge de la délégation (voir ci-dessous)
4. Déposer le fichier unique [ICI](#)
5. **Date limite de dépôt du dossier : le 6 novembre 2026**

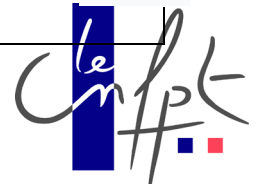
Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions pourront être clôturées en cas d'afflux important de dossiers.

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à suivre ce cycle dans son intégralité.

Par la lettre d'engagement, votre collectivité s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que vous puissiez suivre le cycle et réaliser les activités qui pourront vous être demandées.

Vous êtes agent d'une collectivité d'Outre-Mer :

Pour que votre candidature soit étudiée, elle doit **impérativement** recueillir l'accord de votre délégation CNFPT de rattachement. Cet accord écrit est à joindre au fichier documentaire ou à adresser par courriel à l'INSET de Nancy.
[Cliquez ici pour obtenir le formulaire vierge](#)



SELECTION DES PARTICIPANTS :



La sélection est effectuée sur la base des dossiers reçus

CONVOICATIONS :



Si votre candidature est retenue, vous recevrez confirmation de votre sélection par courriel.

Vous serez ensuite inscrit sur l'ensemble des modules du cycle par nos soins, et recevrez une convocation pour chacun des modules.

MODALITES PRATIQUES :

Pour tout savoir sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, cliquez [ICI](#)

- **Indemnisations** : pour percevoir vos indemnités de transport, vous devez transmettre un RIB avant la fin du premier module. En cas de changement de domiciliation bancaire au cours du cycle, pensez à nous transmettre le RIB mis à jour.
- **Hébergement** : La réservation d'hébergement n'est ouverte qu'à partir de l'envoi de la convocation. Vous trouverez dans celle-ci un lien pour réserver vous-même votre hébergement, qui est pris en charge par le CNFPT.
- **Justificatifs** : Vous devez être en mesure de produire vos justificatifs de transport pendant toute la durée du stage et jusqu'à réception de l'indemnisation.
- **Annulation** : privilégiez l'achat de titres de transport remboursables. En cas d'annulation de votre part, le CNFPT ne prendra pas en charge ces dépenses.



N'engagez aucun frais tant que vous n'avez pas reçu de convocation.

Vous ne recevrez pas d'accusé de réception le jour-même de la soumission de votre dossier. Si votre chargement s'est bien passé, cela sera mentionné à l'écran.

Après la soumission du dossier, vous aurez la possibilité de télécharger votre dossier ou d'y revenir. Suivez bien les instructions à l'écran.

Mise à jour : 27 mars 2026